

N° 4101. CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE À L'IMPORTATION TEMPORAIRE DES VÉHICULES ROUTIERS PRIVÉS. FAITE À NEW-YORK, LE 4 JUIN 1954<sup>1</sup>

---

ADHÉSION

*Instrument déposé le :*

15 avril 1965

UGANDA

(Pour prendre effet le 14 juillet 1965.)

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 282, p. 249; pour tous faits ultérieurs concernant cette Convention, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 3 et 4, ainsi que l'Annexe A des volumes 407, 410, 422, 423, 431, 435, 437, 442, 445, 466, 475, 480, 490, 496 et 519